








Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2017/2145(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2016: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)		
Sujet 8.70.03.06 Décharge 2016		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 VALLI Marco	31/08/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 PITERA Julia	
		 KOHN Arndt	
		 CZARNECKI Ryszard	
		 JÁVOR Benedek	
		 JALKH Jean-François	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
AFET Affaires étrangères		14/09/2017	
	 PREDA Cristian Dan		
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire OETTINGER Günther	

Evénements clés			
25/06/2017	Publication du document de base non-législatif	COM(2017)0365	Résumé
13/09/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		

28/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0128/2018	Résumé
18/04/2018	Résultat du vote au parlement		
18/04/2018	Débat en plénière		
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0130/2018	Résumé
18/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		
03/10/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2145(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/10764

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2017)0365	26/06/2017	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N8-0008/2018 JO C 322 28.09.2017, p. 0001	13/07/2017	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE613.512	30/01/2018	EP	
Avis de la commission	AFET	PE612.252	31/01/2018	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05940/2018	09/02/2018	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE618.347	06/03/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0128/2018	28/03/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0130/2018	18/04/2018	EP	Résumé

Acte final

Budget 2018/1327
[JO L 248 03.10.2018, p. 0127](#) Résumé

Décharge 2016: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2016 étape de la procédure de décharge 2016.

Analyse des comptes des institutions de IUE Service européen d'action extérieure.

Comptes annuels consolidés de IUE : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de IUE relatifs à l'exercice 2016, élaborés sur la base des informations fournies par les institutions et organismes de IUE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union II détaille la manière dont les dépenses par institution de IUE ont été effectuées.

Les comptes annuels consolidés de IUE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions et autres organes de IUE sous l'angle du budget et de la comptabilité d'exercice. Ils présentent par ailleurs les principes comptables applicables à la comptabilité du budget européen (en particulier, consolidation).

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Audit et procédure de décharge : les comptes annuels de IUE et la gestion des ressources sont contrôlés par la Cour des comptes européenne, son auditeur externe, qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil:

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, détaillant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration d'assurance, sur i) la fiabilité des comptes et ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes concernant à la fois les recettes perçues auprès des redevables et les paiements aux bénéficiaires finals.

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'IUE. La décharge représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle constitue le volet politique du contrôle externe de l'exécution budgétaire et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, « libère » la Commission pour sa gestion d'un budget donné en clôturant la vie de ce budget. Cette procédure de décharge peut donner lieu à 3 situations: i) l'octroi, ii) l'ajournement ou iii) le refus de la décharge.

2) Exécution des crédits du Service européen d'actions extérieures (SEAE) de l'IUE pour l'exercice 2015 : la gestion du budget du SEAE continue d'être un exercice difficile, particulièrement en lien avec le réseau des délégations de l'IUE. L'année 2016 a été la première année où les frais généraux communs de tous les bureaux des délégations (location, sécurité, nettoyage entre autres), y compris les délégations FED, ont été financés dans leur intégralité grâce aux lignes budgétaires du SEAE. Cela a rendu la gestion du budget pour ce type de dépenses plus simple et plus efficace.

En tout, le budget du SEAE de 636,1 million EUR pour 2016 a été exécuté à hauteur de 99,7% pour ce qui est des engagements et à hauteur de 87,5% pour les paiements.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire du SEAE, les informations tirées du «Rapport annuel d'activités» indiquent que l'exercice 2016 a principalement été marqué par les éléments suivants:

- en raison des conflits survenant dans les pays tiers, un grand nombre de personnes ont demandé l'asile dans les pays européens, ce qui a engendré : une migration de masse, des attaques terroristes ciblant des citoyens innocents et un niveau de confiance dans la structure de gouvernance globale fortement réduit ;
- un niveau de sécurité renforcé pour le personnel et des installations comprenant un renforcement du budget administratif à hauteur de 8 millions EUR par l'autorité budgétaire pour ce qui est de la sécurité ;
- des efforts accrus vis-à-vis du personnel, y compris en termes de formation ;
- un grand nombre de mesures additionnelles prises en 2016 avec la création d'une nouvelle Division « Migration et Sécurité Humaine » afin de maîtriser les enjeux de la migration ;
- un plan budgétaire amélioré pour son le Quartier général de l'institution.

On notera enfin que le réseau des délégations de l'IUE n'a pas été marqué par des changements importants en 2016 : aucune Délégation n'a été fermée, et aucune n'a été ouverte.

Décharge 2016: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

OBJECTIF: présentation du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2016.

CONTENU: la Cour des comptes a publié son 40^{ème} rapport annuel sur l'exécution du budget général de l'Union pour l'exercice 2016. Ce rapport est structuré en cinq parties:

- une déclaration d'assurance (DAS) et un résumé des résultats des travaux relatifs à la fiabilité des comptes ainsi qu'à la régularité des opérations;
- une analyse de la gestion budgétaire et financière;
- le cadre mis en place par la Commission pour la communication d'informations sur la performance;
- les constatations concernant les recettes de l'IUE;
- la présentation, pour les principales rubriques du cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, des résultats des tests concernant la régularité des opérations.

La Cour conclut que les paiements pour 2016 sont légaux et réguliers, à l'exception de ceux fondés sur le remboursement de coûts. Elle estime que les comptes de l'IUE présentent une image fidèle de la situation financière.

Cet audit a également porté sur l'exécution financière du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Globalement, les informations probantes indiquent que les dépenses relevant de la rubrique «Administration» ne sont pas affectées par un niveau significatif de erreur. Pour cette rubrique du CFP, les tests sur les opérations indiquent que le niveau de erreur estimatif global est de 0,2 %.

Dans ce contexte, la Cour a constaté que les institutions avaient collectivement réduit le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs de 4,0 % pendant la période allant de 2013 à 2017. Les institutions ont réduit le nombre d'agents (postes effectivement pourvus) de 1,4 % entre 2013 et 2017.

La Cour a également examiné la manière dont le nombre prévu d'agents contractuels a évolué. Ce nombre est passé de 4.517 à 5.417 entre 2013 et 2017, soit une augmentation de 19,9 %. En 2013 et en 2017, les agents contractuels représentaient respectivement 11,4 % et 14,2 % des effectifs prévus.

Les institutions atteignent l'objectif de réduction de 5 % en supprimant les postes vacants inscrits au tableau des effectifs et en ne remplaçant pas les membres du personnel à leur départ à la retraite, en cas de maladie ou à l'expiration des contrats temporaires.

La Cour a constaté des faiblesses dans les procédures de marchés mises en place par le SEAE dans les pays tiers. Celles-ci ont été portées à la connaissance de sa direction.

Décharge 2016: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil appelle le Parlement européen à octroyer la décharge à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2016.

Le Conseil note avec satisfaction que le niveau d'erreur estimatif relevé par la Cour pour les paiements dans le domaine d'action « Administration » a encore baissé de 0,6 point de pourcentage, pour s'établir à 0,2 % en 2016, bien en deçà du seuil de signification de 2 %. Il se félicite de ce que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes examinés.

Le Conseil souligne la nécessité de respecter les principes d'annualité et de bonne gestion financière et de faire en sorte que les reports de crédits soient toujours conformes aux règles inscrites dans le règlement financier et soient motivés par des causes factuelles.

Le Conseil regrette que les institutions, organes et agences de l'UE n'aient pas tous atteint l'objectif de réduction de 5 % du nombre de postes inscrits au tableau des effectifs à la fin de 2017 et leur demande instamment de mener à terme cette réduction dès que possible afin de respecter intégralement cet objectif.

Selon les constatations de la Cour, le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs a diminué de 1,1 % entre 2012 et 2017, le nombre de postes effectivement pourvus a augmenté de 0,4 % au cours de la période allant du 1er janvier 2013 au 1er janvier 2017 et les paiements effectifs relatifs aux rémunérations des fonctionnaires permanents et des agents temporaires ont augmenté de 9,2 % entre 2012 et 2016.

Tout en reconnaissant que, au cours de la période 2013-2017, des institutions, organes et agences de l'UE se sont vu confier de nouvelles responsabilités et ont été dotés de nouvelles ressources, le Conseil estime que l'écart entre les résultats attendus et les résultats enregistrés est important. La méthode consistant à se concentrer uniquement sur le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs, n'était donc pas adaptée pour atteindre l'objectif de réduction des dépenses administratives.

La Cour a constaté des faiblesses dans les procédures de marchés mises en place par le SEAE dans les pays tiers. Celles-ci ont été portées à la connaissance de sa direction.

Décharge 2016: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Marco VALLI (EFDD, IT) recommandant au Parlement européen de donner décharge au Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2016.

Les députés ont noté que le SEAE a continué de mettre en œuvre son budget administratif sans que des erreurs majeures aient été relevées, le niveau global d'erreur dans les dépenses liées au budget « Administration » ayant été estimé par la Cour des comptes à 0,2%.

Ils ont regretté que la Cour ait de nouveau constaté, comme en 2015, des faiblesses dans les procédures de passation de marchés organisées par les délégations de l'Union pour des marchés inférieurs à 60.000 EUR. Tout en reconnaissant que le SEAE avait entrepris une série d'initiatives visant à réduire les erreurs, ils ont demandé au SEAE de poursuivre ses efforts pour soutenir la mise en œuvre des règles et procédures de passation de marchés dans les délégations et en assurer le suivi, en vue d'améliorer la conformité globale et l'efficacité de leurs procédures d'appel d'offres et de gestion des contrats.

Gestion budgétaire et financière: les députés ont observé que le budget final du SEAE, d'un montant de 636,11 millions EUR pour l'année 2016, était exécuté à hauteur de 99,7 % en engagements et de 87,5 % en paiements à la fin de l'exercice. Ils ont pris note de la ventilation budgétaire actuelle, à savoir 222,7 millions EUR pour le siège du SEAE et 413,4 millions EUR pour les délégations.

Le rapport a souligné que l'exécution du budget administratif du SEAE, en particulier pour les délégations, devrait être plus efficace, certaines délégations recevant des contributions distinctes de la Commission sur 33 lignes budgétaires différentes concernant les coûts administratifs du personnel de la Commission dans les délégations. La Commission est invitée à travailler en coopération avec le Conseil et le Parlement en vue d'une simplification budgétaire afin d'améliorer la gestion budgétaire et de fournir aux citoyens de l'Union un aperçu transparent des coûts.

Cadre d'action du SEAE: les députés ont formulé une série d'observations sur la gestion du SEAE:

- poursuivre les efforts pour soutenir et suivre activement la mise en œuvre des règles et procédures de passation des marchés dans les délégations afin d'améliorer la conformité de leurs procédures d'appel d'offres et de gestion des contrats;
- envisager la possibilité d'introduire des procédures de passation de marchés globales ou régionales couvrant plusieurs délégations de l'Union pour remplacer les contrats individuels de faible valeur;
- évaluer dans quelle mesure un tel arrangement pourrait réduire les faiblesses des procédures de passation des marchés et informer la commission du contrôle budgétaire du Parlement des résultats de cette analyse;
- encourager le SEAE à prendre des mesures pour réduire ce taux élevé d'anomalies dans la vérification ex ante des transactions financières;
- mettre en place des règles sur le lobbying afin de faire la distinction entre la diplomatie économique et le lobbying et d'assurer la transparence du lobbying tant au siège que dans les délégations;
- entreprendre une évaluation approfondie de sa politique de recrutement afin de permettre une meilleure mise en œuvre de la politique d'équilibre géographique poursuivie par le SEAE;
- continuer à mettre en œuvre les recommandations de la Cour dans son rapport spécial sur la gestion par le SEAE de ses bâtiments dans le monde. À cet égard, en 2016, le SEAE a chargé un prestataire de services de surveiller systématiquement les informations sur le marché et de calculer le rendement des investissements par rapport aux options de location existantes;
- mettre pleinement en œuvre la recommandation, en coopération avec la Commission, en vue d'élaborer un plan d'action détaillé afin de renforcer l'efficacité de l'aide de l'Union à la Palestine.

Décharge 2016: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Le Parlement européen a décidé par 542 voix pour, 35 contre et 15 abstentions, de donner décharge au Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2016.

Les députés ont pris acte que le SEAE a continué de mettre en œuvre son budget administratif sans que des erreurs majeures aient été relevées, le niveau global d'erreur dans les dépenses liées au budget « Administration » ayant été estimé par la Cour des comptes à 0,2%.

Ils ont regretté que la Cour ait de nouveau constaté, comme en 2015, des faiblesses dans les procédures de passation de marchés organisées par les délégations de l'Union pour des marchés inférieurs à 60.000 EUR. Tout en reconnaissant que le SEAE avait entrepris une série d'initiatives visant à réduire les erreurs, ils ont demandé au SEAE de poursuivre ses efforts pour soutenir la mise en œuvre des règles et procédures de passation de marchés dans les délégations et en assurer le suivi, en vue d'améliorer la conformité globale et l'efficacité de leurs procédures d'appel d'offres et de gestion des contrats.

Le SEAE a été encouragé à prendre des mesures pour réduire le taux élevé d'anomalies décelées lors des vérifications ex-ante des opérations financières ainsi qu'à améliorer la transparence des documents en vue d'améliorer la qualité de la surveillance et du contrôle et de prévenir la fraude et la corruption.

Gestion budgétaire et financière: les députés ont observé que le budget final du SEAE, d'un montant de 636,11 millions EUR pour l'année 2016, était exécuté à hauteur de 99,7 % en engagements et de 87,5 % en paiements à la fin de l'exercice. Ils ont pris note de la ventilation budgétaire actuelle, à savoir 222,7 millions EUR pour le siège du SEAE et 413,4 millions EUR pour les délégations.

Le Parlement a souligné que l'exécution du budget administratif du SEAE, en particulier pour les délégations, devrait être plus efficace, certaines délégations recevant des contributions distinctes de la Commission sur 33 lignes budgétaires différentes concernant les coûts administratifs du personnel de la Commission dans les délégations. La Commission est invitée à travailler en coopération avec le Conseil et le Parlement en vue d'une simplification budgétaire afin d'améliorer la gestion budgétaire et de fournir aux citoyens de l'Union un aperçu transparent des coûts.

Cadre d'action du SEAE: les députés ont adressé une série de recommandations sur la gestion du SEAE:

- poursuivre les efforts pour soutenir et suivre activement la mise en œuvre des règles et procédures de passation des marchés dans les délégations afin d'améliorer la conformité de leurs procédures d'appel d'offres et de gestion des contrats;
- envisager la possibilité d'introduire des procédures de passation de marché globales ou régionales couvrant plusieurs délégations de l'Union pour remplacer les contrats individuels de faible valeur;
- évaluer dans quelle mesure un tel arrangement pourrait réduire les faiblesses des procédures de passation des marchés et informer la commission du contrôle budgétaire du Parlement des résultats de cette analyse;
- encourager le SEAE à prendre des mesures pour réduire ce taux élevé d'anomalies dans la vérification ex ante des transactions financières;
- mettre en place des règles sur le lobbying afin de faire la distinction entre la diplomatie économique et le lobbying et d'assurer la transparence du lobbying tant au siège que dans les délégations;
- entreprendre une évaluation approfondie de sa politique de recrutement afin de permettre une meilleure mise en œuvre de la politique d'équilibre géographique poursuivie par le SEAE (sur les 136 chefs de délégation de l'Union, vingt-et-un seulement sont originaires des treize États membres qui ont rejoint l'Union après 2004);
- améliorer sa politique afin de prévenir toute forme de harcèlement psychologique ou sexuel, ainsi que les affaires de conflit (en 2016, le service de médiation au SEAE a été informé de 75 affaires pour conflit, harcèlement ou mauvaise qualité de l'environnement de travail);
- continuer à mettre en œuvre les recommandations de la Cour dans son rapport spécial sur la gestion par le SEAE de ses bâtiments dans le monde. À cet égard, en 2016, le SEAE a chargé un prestataire de services de surveiller systématiquement les informations sur le marché et de calculer le rendement des investissements par rapport aux options de location existantes;
- satisfaire à l'obligation légale qui lui incombe de transmettre au Parlement européen, sans délai et sans que celui-ci ne fasse la demande, tous les documents pertinents relatifs aux négociations portant sur des accords internationaux;
- mettre en œuvre la recommandation formulée par la Cour qui demande l'élaboration d'un plan d'action détaillé pour renforcer l'efficacité de l'aide de l'Union à la Palestine.

Enfin, le Parlement s'est félicité de la mise en place de la plateforme de soutien aux missions pour apporter un soutien administratif centralisé aux missions de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Il a insisté sur la nécessité de se pencher sur le financement de cet instrument au moyen d'un cadre clair et transparent.

Décharge 2016: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

OBJECTIF: octroi de la décharge au Service européen pour l'action extérieure pour l'exercice 2016.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2018/1327 du Parlement européen du 18 avril 2018 concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016, section X - Service européen pour l'action extérieure.

CONTENU: le Parlement européen a décidé de donner décharge à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2016.

La décision est accompagnée d'une résolution du Parlement européen contenant les observations qui font partie intégrante de la décision concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016 (se reporter au résumé daté du 18.4.2018).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier a demandé au SEAE de poursuivre ses efforts pour soutenir activement la mise en œuvre des règles et procédures de passation de marchés dans les délégations et en assurer le suivi, en vue d'améliorer la conformité globale et l'efficacité de leurs procédures d'appel d'offres et de gestion des contrats.

De plus, il a souligné que l'exécution du budget administratif du SEAE, en particulier dans les délégations, devrait gagner en efficacité,

puisque certaines délégations ont reçu des contributions distinctes de la Commission en provenance de 33 lignes budgétaires différentes pour ce qui concerne les coûts administratifs du personnel de la Commission qu'elles emploient.

Le Parlement a relevé avec satisfaction qu'à compter de 2016, les frais généraux communs à l'ensemble des bureaux des délégations (loyer, sécurité et autres frais généraux), y compris les délégations relevant du FED, ont été entièrement financés par les lignes budgétaires du SEAE, ce qui constitue un pas important vers la rationalisation du budget. Cependant, il a invité le SEAE à fournir, d'ici le 30 juin 2018, de plus amples explications sur l'accroissement du nombre d'experts nationaux détachés, à hauteur de 445 en 2016 (85 % d'entre eux étant affectés à Bruxelles) contre 434 en 2015 et 407 en 2014.